

FICHE DE POSTE

ANIMATEUR ERUN

Circonscription de Guéret 1 et Guéret II-ASH

DIVISION DES PERSONNELS

Quotité 100%

Personnel concerné :

- Enseignant du premier degré
- Procédure de recrutement : poste soumis à un entretien préalable.
- Quotité : 100%

Cadre :

L'animateur ERUN est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein, déchargé de tout ou partie de son service d'enseignement.

Membre de l'équipe de circonscription, il travaille sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N.

Son action au niveau départemental est coordonnée et validée par l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des services de l'Education Nationale et par l'IEN chargé de mission TICE.

Il travaille en concertation avec l'équipe TICE départementale composée de l'IEN chargé des TICE, du Conseiller Pédagogique Départemental Numérique et des animateurs ERUN.

Missions et activités :

L'animateur ERUN a principalement une mission d'ordre pédagogique mais sa contribution peut aussi être requise dans le cadre de toute action liée aux programmes de travail de la circonscription, du département, de l'académie.

Ses missions comprennent :

- l'accompagnement et le suivi des enseignants dans le développement des usages du numérique dans les pratiques d'apprentissage et d'enseignement.
- l'analyse et la production de ressources pédagogiques.
- l'aide et le conseil auprès des enseignants, des IEN, des élus pour le développement du numérique à l'école.

Activités :

Ses actions se déclinent dans les domaines suivants :

- Formation :
 - participation à la conception, l'animation et l'évaluation de dispositifs de formation (animations pédagogiques, formations départementales, parcours M@gistère, etc.)
 - accompagnement et suivi de projets pédagogiques (volet numérique du projet d'école etc.)

- Impulsion, animation :
 - participation à la diffusion de l'information relative au développement du numérique à l'école (apport d'outils de travail et de réponses pédagogiques aux enseignants...).
 - assurer la mise en place dans les écoles du volet « sécurité des systèmes d'information » académique (antivirus, proxy).
 - repérage des pratiques à valoriser et suivi des expérimentations.
 - participation à l'élaboration et mutualisation de documents et ressources (scénarios pédagogiques, site départemental, espace de circonscription etc.)
 - apports de réponses aux problèmes techniques.

- Aide au pilotage :
 - fournir les éléments nécessaires à la constitution d'un tableau de bord du numérique à l'école pour la circonscription.
 - assurer la mise en œuvre et le suivi d'opérations nationales, académiques, départementales, et/ou de circonscription (évaluations, BE1D, Affelnet, etc.)

Compétences attendues :

Les documents de référence sont :

- le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation annexé à l'arrêté du 1er septembre 2013 ¹
- le C2i niveau 2 "Enseignant" défini dans le Bulletin officiel n°5 du 3 février 2011 ²

On attend tout particulièrement de l'animateur ERUN :

- une bonne connaissance des usages pédagogiques du numérique.
- la maîtrise des matériels et logiciels usuels et pédagogiques (TNI, ENT, ...) ainsi que de l'environnement réseau.
- la mise en œuvre d'approches pluridisciplinaires et la connaissance des concepts et notions dans chacun des champs disciplinaires de l'école primaire.
- une attitude de veille pédagogique et institutionnelle, afin d'enrichir ses connaissances et les mettre au service de sa fonction.
- des capacités à produire, partager et mutualiser des documents, informations et ressources dans le cadre d'un travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif.
- être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.
- la connaissance des partenaires et des interlocuteurs extérieurs avec lesquels les écoles sont amenées à travailler.
- des qualités d'écoute, de communication écrite et orale, de discrétion, de confidentialité et de loyauté.

Conditions d'exercice :

Poste implanté à Guéret, dans les locaux de la DSDEN23.

L'animateur ERUN fait partie de l'équipe de circonscription : sous l'autorité de l'IEN, il participe à la mise en œuvre de la politique de circonscription.

La charge de travail de l'animateur ERUN dépasse le simple cadre des horaires scolaires. Il est appelé à participer à des réunions de travail ou des actions en lien avec ses missions en dehors de ces heures. Il rend compte de son action à l'IEN de circonscription par un rapport d'activité annuel.

Contacts :

Nathalie PINGNELAIN, IEN circonscription de GUERET 1 – Tél. : 05 87 86 61 34
Bruno CHARLES, IEN circonscription de GUERET II-ASH – Tél. : 05 87 86 61 34

¹ http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

² <http://www.education.gouv.fr/cid54844/esrs1000461a.html>